

# Discussion relative à l'annonce de la prise de Toulon et lecture des lettres du représentant Saliceti et de l'agent national à Commune-Affranchie, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Antoine Christophe Saliceti, Georges Auguste Couthon, Jacques Alexis Thuriot, Armand Benoît Joseph Guffroy

## Citer ce document / Cite this document :

Saliceti Antoine Christophe, Couthon Georges Auguste, Thuriot Jacques Alexis, Guffroy Armand Benoît Joseph. Discussion relative à l'annonce de la prise de Toulon et lecture des lettres du représentant Saliceti et de l'agent national à Commune-Affranchie, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 255-256;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37381\\_t1\\_0255\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37381_t1_0255_0000_4);

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Plusieurs membres annoncent la prise de l'infâme ville de Toulon par les troupes de la République. A cette nouvelle l'Assemblée et les tribunes témoignent la plus grande joie.

Les citoyens de Rochefort témoignent, par une adresse à la Convention, leur indignation sur la conduite des Anglais, et proposent d'aller détruire cette nation qui a méconnu tous les principes d'humanité et de justice.

Mention honorable de l'adresse et insertion au « Bulletin » (1).

(Suit un extrait de l'adresse des citoyens de Rochefort d'après le Bulletin de la Convention (2).

Les citoyens marins, militaires et autres de la ville de Rochefort, indignés de l'assassinat de Pierre Baille et de Beauvais, du massacre de l'équipage de la *Modeste*, de la cruauté des Anglais envers nos frères qui sont prisonniers de guerre chez eux, ont juré d'aller, jusque dans Londres, incendier cette nouvelle Carthage et détruire tous les ports de cette île insolente. Ils demandent que la Convention déclare qu'elle aidera leur vengeance, en leur permettant de sacrifier leur vie et leur fortune pour ce grand acte de justice.

Mention honorable; renvoyé au comité de Salut public.

COMPTE RENDU du Journal de Perlet (3).

La séance était à peine ouverte. Un membre demande la parole.

On annonce, dit-il, une grande nouvelle,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.  
(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II (Jeudi 26 décembre 1793).

(3) *Journal de Perlet* [n° 459 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 193].

D'autre part, le *Mercur universel* du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793, p. 75, col. 2), rend compte du commencement de la séance dans les termes suivants :

Un membre. Un courrier extraordinaire, arrivé cette nuit a donné la nouvelle que la ville, le port et les fortifications de Toulon ont été enlevés à l'armée blanche par les troupes de la République.

A ces mots les chapeaux sont jetés en l'air et l'enceinte de la salle retentit des cris de *Vive la République! Vive la liberté!*

THURIOT. Je me suis transporté au comité de Salut public pour y faire part moi-même de cette heureuse nouvelle. Là, j'ai été convaincu qu'un courrier extraordinaire venait d'y annoncer la prise de Toulon. Sur le dos de ces lettres était écrit : « Toulon est pris. » (Applaudissements redoublés.)

Voici la lettre que j'ai reçue.

(Suit le texte de la lettre de Saliceti que nous avons reproduit ci-dessus dans le compte-rendu du Journal de Perlet, d'après le Bulletin de la Convention.) (Applaudissements très vifs.)

GUFFROY donne lecture des lettres suivantes :

(Suit le texte de la lettre de Soulet et de la lettre de Eurpin que nous avons reproduit ci-dessus dans le compte-rendu du Journal de Perlet, d'après le Bulletin de la Convention.) (Applaudissements.)

c'est la prise de Toulon par la brave armée de la République. Le port et les fortifications ont été, dit-on, emportés à la baïonnette. Je demande que, sans tarder, le comité de Salut public communique à l'Assemblée les dépêches qu'il a dû recevoir.

Couthon. Le comité s'est séparé très avant dans la nuit. Il n'est pas encore assemblé.

Thuriot. Quelques personnes m'ont assuré qu'il était arrivé au comité de Salut public un courrier, à trois heures du matin. Pour satisfaire à l'empressement de mes collègues, je vais leur donner lecture d'une lettre à moi adressée par Saliceti (1). Elle est datée d'Ollioules, le 29 frimaire, à cinq heures du matin :

« Mon cher ami,

« J'arrive de Toulon, où une division de nos troupes est entrée sur les trois heures, après avoir bombardé cette ville infâme pendant douze heures. Les ennemis l'ont évacuée avec précipitation, au moment que les échelles étaient prêtes pour escalader; mais en partant ils ont mis le feu à ceux de nos vaisseaux qu'ils n'ont pu emmener, ainsi qu'à l'arsenal. La ville est maintenant embrasée, et offre le spectacle le plus affreux; presque tous les habitants se sont sauvés. Ceux qui sont restés serviront pour apaiser les mânes de nos braves frères qui ont combattu avec tant de vaillance.

« Signé : SALICETI. »

Des applaudissements prolongés succèdent à la lecture de cette lettre. Les cris de *Vive la République!* sont mille fois répétés. Les chapeaux, les bonnets flottent en l'air. Spectateurs, représentants du peuple, tout le monde est debout et se livre aux transports de la plus vive allégresse.

Guffroy. Le comité de sûreté générale a reçu une lettre de Soulet, agent national à Commune-Affranchie, le même qui annonça la reddition de Toulon aux Anglais. Elle est datée du 1<sup>er</sup> nivôse. La voici (2).

Au comité de sûreté générale.

« Commune-Affranchie, le 1<sup>er</sup> nivôse.

« Citoyens,

« Le représentant du peuple Albitte vient de recevoir la nouvelle de la prise du port de Toulon par l'armée de la République. Cette nouvelle est d'autant plus intéressante que les patriotes, que l'aristocratie commençait à diviser, vont se réunir plus que jamais. Nous n'avons perdu, dans cette importante affaire, qu'environ 200 hommes. Les Anglais ont mis le feu à quelques-uns de nos bâtiments, mais il nous en reste encore beaucoup. Les Espagnols

(1) *Premier Bulletin de la Convention nationale* du 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 24 décembre 1793).

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 27, *Premier Bulletin de la Convention nationale* du 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 24 décembre 1793).

sont foutus. Nous entrerons chez eux comme nous voudrons.

« Salut.

« SOULET, *agent politique.* »

Cette lettre est suivie des plus vifs applaudissements.

Guffroy reprend : Un commissaire des guerres de nos amis m'écrivait de Saverne en date du 29 frimaire que 500 émigrés ont été exterminés à Turenheim, village qui couvrait le fort Vauban, que Saint-Just et Lebas y sont et qu'ils n'en reviendront pas avant d'avoir anéanti le reste (1).

De nombreux applaudissements font retentir le sanctuaire de la liberté. L'enthousiasme est redoublé par la lecture d'une adresse des républicains de Rochefort. Indignés des cruautés exercées par les Anglais contre Beauvais et Pierre Baille, ils jurent d'aller jusque dans Londres venger la mort de ces deux représentants. Ils n'attendent que les ordres de la Convention pour exécuter ce projet.

Renvoi de leur adresse au comité de Salut public.

Le comité de surveillance de la commune de Laforêt [Corme-la-Forêt], département de la Charente-Inférieure, écrit à la Convention que les travaux de l'Assemblée l'ont frappé d'admiration, depuis qu'elle a étouffé les tyrans et terrassé les diables en démolissant l'enfer.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du comité de surveillance de Corme-la-Forêt (3).

Les membres composant le comité de surveillance de Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure, aux députés de l'Assemblée Conventionnelle.

« Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure, 26 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Mandataires du peuple,

« Vos travaux nous frappent d'admiration

(1) Voici le texte exact de cette lettre. On la trouve aux Archives nationales, carton C 288, dossier 888, pièce 26 et dans le *Second Bulletin de la Convention nationale* du 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 24 décembre 1793).

« Allons, Rougyff [anagramme de Guffroy], vive la République française ! 500 émigrés de foutus à Turenheim par les républicains (village qui couvrait le fort Vauban). Saint-Just et Lebas y sont ; tu peux restre tranquille. Ces bougres à poil n'en reviendront pas avant d'avoir fait exterminer le reste.

« Adieu.

« A. EURPIN.

« Saverne, 29 frimaire. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.

(3) Archives nationales, carton C 288, dossier 888, pièce 21.

depuis que vous avez étouffé les tyrans, terrassé le diable en démolissant l'enfer.

« Il était réservé à une montagne de faire ce prodigieux ouvrage. Eh bien, Montagne, nous t'invitons à rester à ton poste et si jamais la force des tyrans venait à t'ébrécher, dis-leur que dans la commune de Corme-la-Forêt tu as enfanté une montagne pour venger sa mère créatrice.

« Mandataires du peuple, tandis que vous tenez les rênes du gouvernement, nous arrosons la terre de nos sueurs et la forçons à produire. N'oubliez jamais que le peuple n'est libre et heureux que quand il ne succombe pas sous le poids des impôts. »

(Suivent 11 signatures.)

Sur la proposition d'un membre [CAMBON (1)].

« La Convention nationale décrète qu'il sera nommé une commission de six membres, pour vérifier, le 1<sup>er</sup> janvier prochain (vieux style), 12 nivôse, les caisses, comptes, livres et organisation de la trésorerie nationale, et en faire le rapport à la Convention (2). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Cambon. Citoyens, vous venez d'apprendre les succès qu'ont eus les trahisons de Pitt dans la Méditerranée ; je viens aujourd'hui découvrir une nouvelle manœuvre qu'il avait employée pour perdre la République. A peine la République française était-elle établie que le comité de Salut public fit un rapport pour rassurer sur

(1) D'après la minute du décret qui existe aux Archives nationales, carton C 286, dossier 850.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.

(3) *Moniteur universel* (n° 95 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 383, col. 3).

D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 462, p. 60) rend compte de la motion de Cambon dans les termes suivants :

CAMBON prend la parole. Il retrace succinctement les effets de la trahison de Pitt et son peu de succès. Il en dévoile une nouvelle qui, heureusement, n'avait besoin que d'être connue pour n'être plus à craindre. Pitt avait fait répandre dans les journaux à lui que l'on vendait des assignats faux à trois schellings et demi la rame ; et tous les papiers publics ont recueilli cette note infâme. Cambon ignore quel est le premier qui l'a donnée. Le but de ce mensonge était de nous discréditer chez nos alliés. Genève et les Suisses ont les premiers dénoncé ce fait. Ils ont déclaré qu'ils reconnaîtraient bien toujours les assignats de la République et qu'ils seraient nos premières sentinelles pour surveiller ceux qui en répandraient d'autres. (On applaudit vivement.)

CAMBON tient dans ses mains quelques-uns de ces assignats faux qui lui ont été envoyés. Ils sont si grossièrement faits que les yeux les moins exercés les reconnaîtraient sans peine.

CAMBON ajoute que les fabricateurs n'en peuvent retirer que deux liards la rame. Il annonce que le crédit de la République sera bientôt au pair. Il demande qu'une commission soit instituée pour visiter au 1<sup>er</sup> janvier (vieux style) les caisses de la République et constater, aux yeux de l'Europe entière, l'état florissant des finances de la France.

« Cette proposition est adoptée par un décret.